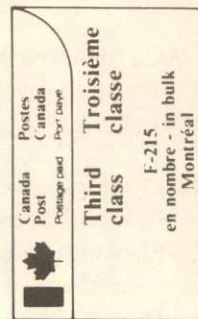




nouvelles csn

numéro 63

semaine du 8 au 14 janvier 1980



PREMIÈRE CONVENTION POUR LES VENDEURS D'AUTO DU SAGUENAY

Le 30 décembre dernier, les membres du syndicat des vendeurs d'auto du Saguenay ont accepté les termes d'une première convention collective. Sur le plan salarial, la nouvelle convention représente une augmentation d'environ \$ 4 000 par année et porte le salaire moyen à environ \$ 22 000. Ils auront de plus 11 congés fériés, une amélioration du régime de vacances et de congés sociaux, la semaine de 40 heures ainsi que des conditions de temps supplémentaire améliorées.

LES DOYENS ET DOYENNES HONORÉS À L'HOPITAL YOUVILLE DE SHERBROOKE

En 1979, le syndicat des employés de l'hôpital Youville, à Sherbrooke, avaient décidé d'honorer à leur façon les travailleurs et travailleuses ayant passé plus de 25 ans à l'hôpital ainsi que ceux et celles qui prendraient leur retraite. Un souvenir leur a donc été remis, en l'occurrence une bague portant les initiales de l'hôpital et le symbole du syndicat. Ont été ainsi honorés : Mmes Eva Boulanger (26 ans de service), Adrienne Caron (26 ans), Yvette Joubert (à la retraite) et Armande Bilodeau (à la retraite); Mlles Hélène Marich (37 ans), Lorraine Marcoux (25 ans) et Jeannine Bédard (26 ans); M. Arthur Bergeron (28 ans), Léopold Beaulé (32 ans), Fernand Dubois (26 ans), Robert Dubois (27 ans), Émilien Blais (à la retraite), Émile Raymond (à la retraite) et Rosaire Mercier (à la retraite).

LE PRÉSIDENT DE LA CSN DEVANT LES TRIBUNAUX*** LA MENACE DE LA LOI MICHELIN *** LES NÉGOCIATIONS À LA REYNOLDS** LA CRISE MENACE DE TOUS CÔTÉS**

Québec, le 9 janvier 1980 — **ACCUSÉ EN VERTU DE LA LOI 62, LE PRÉSIDENT DE LA CSN CONTESTE LA JURIDICTION DU TRIBUNAL** — Norbert Rodrigue a contesté, devant le juge Jean Drouin, de la Cour des sessions de la paix, la juridiction de ce tribunal pour juger des accusations portées contre lui en vertu de la loi 62, adoptée en novembre dernier par l'assemblée nationale dans une tentative pour mettre fin au conflit dans le secteur public. Selon le président Rodrigue, c'est plutôt le tribunal du travail qui serait compétent pour juger une cause de cette nature. Le président de la CSN s'est par ailleurs refusé à fonder sa défense sur le fait que la Cour suprême du Canada venait de déclarer inconstitutionnelle le troisième chapitre de la loi 101 portant sur la langue de la législation. Le juge rendra sa décision le 4 février prochain.

Montréal, le 8 janvier 1980 — **LA CSN APPUIE LES TRAVAILLEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE DANS L'AFFAIRE DE LA LOI MICHELIN** — La Confédération des syndicats nationaux appuie sans réserve la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse dans la lutte qu'elle entreprend contre la loi adoptée par le Parlement de leur province au profit de la firme multinationale Michelin (firme française fabriquant principalement des pneus). Qu'une société riche et puissante puisse dicter la législation à un État constitue clairement et manifestement un acte anti-démocratique et une atteinte grave à la liberté. Les conventions internationales du travail prohibent formellement les ingérences dans les organisations syndicales. La loi Michelin contrevient donc à ces principes du droit international. La Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse défend donc dans cette affaire les principes fondamentaux de démocratie, de liberté et d'avancement des travailleurs. La CSN s'engage à poursuivre et lui offre sa solidarité.

L'AGENDA DU MOUVEMENT

Janvier

- 14-15 éducation session sur la loi des accidents du travail
- 16-17 comité inter conseils centraux réunis à Lévis
- 18 **débat public** sur la contraception et l'avortement à Montréal
- 21 FESP exécutif
- 22-23 comité inter-fédérations réunion à Québec
- 31-1 **organisation** réunion d'équipe à Montréal

Février

- 1-2-3 SECSN assemblée générale à Montréal
- 4 FESP réunion de l'exécutif

CALENDRIER DU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA QUESTION NATIONALE

Février

- 8-9 à Québec pour les conseils centraux de Thetford, Saguenay/Lac St-Jean et Québec
- 8-9 à Drummondville pour les conseils centraux de Victoriaville, Sorel, Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Shawinigan et Drummondville
- 29-1 à Rimouski pour les conseils centraux de Gaspésie, Côte-Nord, Sept-Iles et Bas St-Laurent
- 29-1 à Sherbrooke pour les conseils centraux de Granby et Sherbrooke

Mars

- 14-15 à Montréal pour les conseils centraux des Laurentides, de Lanaudière, de l'Outaouais, Valleyfield, du Nord-ouest, de St-Jean et de Montréal

GRÈVE DES CHAUFFEURS DE MÉTRO-SUD

Les chauffeurs d'autobus de Métropolitain-Sud sont en grève depuis vendredi, le 11 janvier. Incorporés à la Commission de transport de la Rive-Sud métropolitaine, ils exigent la reconnaissance intégrale de leur ancienneté.

New-Carlisle, le 10 janvier 1980 — **OPÉRATION JANVIER PAR LES LOCK-OUTÉS DE CHNC** — Le 17 décembre, quelques jours avant la période des Fêtes, la direction du poste de radio CHNC, de New-Carlisle, en Gaspésie, décrétait un lock-out surprise, revenant, pour ce faire, et de son propre aveu, sur sa parole donnée. Cette direction, afin de maintenir une programmation semblant normale, a engagé des scabs, a transformé des cadres et vendeurs en scabs et s'est elle-même transformée en transporteurs de scabs. Suite à tous ces faits, les syndiqués lock-outés ont décidé d'entreprendre ce qu'ils ont baptisé **l'opération janvier**. En effet, durant le mois, ces travailleurs procéderont au dévoilement devant la population et de CRTC du **dossier noir du CHNC** : la population y apprendra entre autres choses comment sont gérés les jeux radiophoniques, comment s'effectue normalement la censure de l'information et enfin comment CHNC oublie de respecter les exigences imposées par le CRTC. Les syndiqués interviendront également auprès de Radio-Canada pour les informer du rôle de scabs que la direction de CHNC leur fait jouer. Outre une manifestation qui clôturera ce mois de janvier, les syndiqués interviendront également auprès des députés fédéraux de la région, du conseil de presse, du conseil canadien du travail, du CRTC et ils feront également signer par la population locale une pétition visant à un boycottage de CHNC par les annonceurs.

Québec, le 14 décembre 1979 — **LES TRAVAILLEURS FORESTIERS NE VEULENT PAS D'UN RETOUR EN ARRIÈRE** — *Le climat est surchauffé dans la forêt domaniale des Appalaches. En effet, le ministre québécois Bérubé a annoncé vouloir implanter des coopératives d'exploitation dans cette forêt, ce qui a été aussitôt dénoncé par les travailleurs forestiers qui y gagnent leur vie. Comme l'a déclaré Norbert Rodrigue lors d'une rencontre avec ces travailleurs, la CSN ne s'oppose pas à l'établissement de coopératives, quels que soient les secteurs, mais la CSN n'acceptera pas qu'on enlève le gagne-pain de certains travailleurs pour le donner à d'autres, surtout en cette période de crise. Remarquant qu'il était bien qu'enfin un gouvernement favorise la mise en place de coopératives — ce que ne faisaient pas les gouvernements précédents — le président de la CSN a cependant ajouté à juste titre qu'il ne faudrait pas, maintenant, imposer les coopératives aux travailleurs. Selon la CSN, l'objectif poursuivi par le gouvernement québécois dans cette affaire est celui de la diminution du coût de production du bois en diminuant la qualité des conditions de travail.*

LA CRISE FRAPPE DE PARTOUT

Longueuil, le 13 janvier 1980 — LES TRAVAILLEURS DE BOHN RÉCLAMENT UNE LÉGISLATION CONTRE LES FERMETURES D'USINES

Bohn, Crino, Vaillancourt, trois usines qui vont bientôt ou qui ont déjà fermé leurs portes. Bohn à Longueuil, propriété de la toute puissante Gulf and Western, la 49e plus importante multinationale au monde, propriétaire de Gulf, évidemment, de Paramount Pictures, des Rangers de New York, etc. Bohn qui va fermer parce que 65 travailleurs qui y travaillaient ont décidé de se syndiquer et avec la CSN en plus. Des vilains méchants qui ont effrayé la pauvre petite compagnie américaine. Les travailleurs de Bohn se demandent pourquoi le gouvernement Lévesque, social-démocrate et tout, n'intervient pas pour contrer ou tout le moins rendre plus difficile ces fermetures qui jettent des travailleurs sur le pavé en pleine période de crise.

Rivière-du-Loup, le 11 janvier 1980 — DES TRAVAILLEURS DU BAS-DU-FLEUVE DEMANDENT DES CHANGEMENTS AU ZONAGE DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Huit groupes de travailleurs et de chômeurs des régions de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata, réunis en front commun, viennent de protester à nouveau auprès du ministre fédéral de l'emploi afin que ce dernier corrige au plus tôt l'injustice qui leur est faite d'un mauvais zonage pour le calcul du droit à l'assurance-chômage. Cette région, où sévit un chômage de plus de 30 %, a en effet été rattachée administrativement à la région de Québec et non à celle du Bas-du-fleuve, comme cela devrait être logiquement, pour le calcul des semaines de travail qui rendent éligibles aux prestations. Ce qui est une profonde injustice pour les nombreux travailleurs saisonniers de ces régions. Le ministre fédéral Atkey a déjà été contacté pour régler cette injustice flagrante et il avait déclaré à l'époque (septembre dernier) avoir mis sur pied un comité pour étudier la situation. Mais maintenant le front commun K.R.T. croit qu'il s'agissait là d'un autre comité fantôme dont le seul but était de noyer le poisson. Ces travailleurs et ces chômeurs affirment donc aujourd'hui leur détermination à voir le problème se régler le plus vite possible et dans la justice.

APPUI AUX TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE L'AUBERGE DES GOUVERNEURS

Les travailleurs et travailleuses de la Reynolds, du Cap-de-la-Madeleine, en guise d'appui à leurs camarades de l'Auberge des Gouverneurs de Ste-Foy, ont refusé de tenir leurs rencontres de négociation avec la compagnie Reynolds à l'Auberge des Gouverneurs, comme le désirait la compagnie. Notre solidarité à l'intérieur de la CSN est notre force.

APPUIS AUX TRAVAILLEURS DE BELLEVUE

Les conseils centraux de Lanaudière, Sorel et Québec ont dernièrement fait parvenir des télégrammes au ministre de l'Industrie et du Commerce, Yves Duhaime, ainsi qu'au député de Frontenac, Gilles Grégoire, afin d'appuyer les travailleurs des industries Bellevue dans leur lutte contre la fermeture de l'usine de Thetford. Voici le texte de ces télégrammes :

Le conseil central de (...) appuie les démarches des travailleurs de Bellevue susceptibles de faire ouvrir l'usine et cela afin de maintenir leurs emplois et d'assurer la continuité de la vie syndicale quelle que soit la nouvelle vocation de l'usine.

GRÈVE EN PERSPECTIVE POUR LES TRAVAILLEURS D'IMPRIMERIE DE THETFORD

Les travailleurs de l'Imprimerie Commerciale Itée ont donné à leur exécutif le mandat de déclencher la grève au moment jugé opportun. Ils réagissent ainsi au manque de bonne foi de leur employeur dans les négociations qui malgré l'intervention d'un négociateur a provoqué la rupture des négociations. Pourtant les travailleurs avaient réduit leurs demandes au minimum.

FIN DU LOCK-OUT AUX SACS DE PAPIER ST-LAURENT

Les 51 salariés de l'usine de sacs de papier St-Laurent, de Québec, sont rentrés au travail le 8 janvier dernier après s'être entendus en conciliation avec leur employeur. Le lock-out avait débuté le 10 décembre dernier. La convention est valide jusqu'en mai 1982.

Cap-de-la-Madeleine, le 10 janvier 1980 — **CETTE FOIS-CI, LA REYNOLDS DEVRA TENIR COMPTE DES REVENDICATIONS DE SES 900 TRAVAILLEURS** — Venant à peine d'entreprendre leurs négociations avec leur employeur, les 900 travailleurs et travailleuses de l'importante usine du Cap-de-la-Madeleine ont tenu à faire connaître publiquement leurs revendications, regroupées dans un projet de convention qu'ils ont préparé très sérieusement. D'abord au niveau des salaires, où, de la parité qu'ils avaient en 1972 avec l'usine de Baie-Comeau, ils se retrouvent aujourd'hui avec un écart de \$ 3.20 l'heure, un manque à gagner de \$ 6 000 par année, une perte de plus de \$ 3 000 000 pour l'économie régionale. Et pendant ce temps, les dividendes des actionnaires augmentaient de plus de 300 %. Les syndiqués exigent de plus une véritable clause d'indexation, l'élimination des discriminations dues au sexe (pour le même travail, les femmes gagnent jusqu'à \$ 1 de moins l'heure), le réaménagement de la semaine de travail, le temps supplémentaire volontaire, une meilleure clause de sécurité-santé, l'élargissement des droits parentaux, une amélioration des vacances annuelles et enfin une grande amélioration du régime de retraite.

Rouyn, le 11 janvier 1980 — **LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE BRAZEAU TRANSPORT REJETTENT À NOUVEAU LES OFFRES PATRONALES** — Appelés à se prononcer à scrutin secret, les membres du syndicat des employés de Brazeau Transport (CSN) ont majoritairement rejeté les dernières offres écrites de la compagnie, offres que plusieurs syndiqués ont qualifié de « torchon » puisqu'elles ne répondent pas aux quatre demandes prioritaires des grévistes. Non seulement elles ne répondent pas à ces demandes, mais elles ignorent même des ententes de principe déjà intervenues à la table de négociation, niant ainsi un travail de plus de sept mois. À la guerre comme à la guerre : devant un employeur qui veut les faire entrer à genoux, les travailleurs et travailleuses de Brazeau Transport ont décidé d'intensifier leurs moyens d'action.

RÈGLEMENTS

- Dans l'alimentation, à St-Hyacinthe, les travailleurs et travailleuses viennent de signer une nouvelle convention de deux ans avec augmentations annuelles de \$ 30.00 par semaine et une clause d'indexation.
- En lock-out depuis le 5 novembre dernier, les travailleurs de Papier Rouville, à Marieville, ont accepté, le 4 janvier, les termes de leur nouveau contrat, d'une durée de trois ans. Les augmentations salariales varieront de \$ 1.73 à \$ 1.93 pour la période, auxquelles s'ajouteront des primes pour l'équipe du soir et les opérateurs de machines.
- Après trois journées d'étude, les 21 travailleurs syndiqués de l'hebdomadaire Le Soleil du St-Laurent, à Valleyfield et Châteaugay en sont venus à une entente avec leur employeur, entente où ils n'ont accepté aucun recul sur leur convention précédente en plus d'obtenir gain de cause sur de nombreux autres points, soit la durée de la convention, les augmentations salariales, l'autonomie de la salle de rédaction, etc.

MANIFESTATION CONTRE LA FERMETURE DE VAILLANCOURT

Tous sont invités à une manifestation contre la fermeture de la Boulangerie Vaillancourt, manifestation qui aura lieu à Québec le 18 janvier 1980 à 19h30. Le départ de la manifestation se fera au Centre Durocher, coin St-Vallier ouest et Carillon pour se terminer devant la boulangerie dans le centre industriel St-Malo.

Les fermetures, il faut que ça arrête. Si chacun fait son bout, nous sommes capables d'empêcher celle de Vaillancourt.

INDEMNISATIONS POUR AMIANTOSE

Selon une nouvelle parue dans le *Journal de Québec* (18 décembre 1979), un jury américain vient d'accorder à quatre ouvriers d'un chantier naval des indemnités de \$ 435 000 chacun parce qu'une exposition prolongée aux fibres d'amiante leur a fait du tort. Ils avaient été exposés de 22 à 40 ans. Parmi les compagnies visées : Johns-Manville.